



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
28/11/2025		
Date d'affichage		
28/11/2025		

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme qui a donné pouvoir à CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2025-12-04-09/89 Protection sociale complémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique, Considérant que l'ordonnance prévoit une obligation de prise en charge par l'employeur d'un montant de référence de au moins 15 euros par mois de prise en charge au plus tard le 1er janvier 2026,

Vu la délibération municipale souhaitant adhérer au groupement de commandes porté par le CDG 40,

Vu les résultats de la consultation retenant la MNT,

Vu l'avis favorable émis par le CST le 13.11.2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE

- d'adhérer à la convention de participation santé proposée par le CDG
- de verser une participation aux agents couverts par la garantie labellisée portée par le contrat collectif de 15 euros par mois à compter du 1er janvier 2026

A Labenne, le 05 Décembre 2025

La Secrétaire de séance



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2025
Et publication et/ou notification le 10/12/2025